

Personnel de la commission de révision



Révisure ou réviseur

Les révisures et réviseurs reçoivent les électrices et les électeurs qui font une demande de modification à la liste électorale. Ils analysent les demandes ; ils font enquête, le cas échéant ; et ils rendent une décision éclairée pour chaque demande reçue. Ils traitent également les demandes d'inscription des électeurs non domiciliés et des électeurs admissibles au vote itinérant, le cas échéant. Une ou un membre de la commission de révision préside la commission. Un autre membre peut être nommé secrétaire de la commission.

Les membres de la table effectuent les actions suivantes

- Accueillir les électrices et les électeurs
- S'assurer de bien comprendre la nature de leur demande et vérifier si la personne qui présente une demande est habilitée à la faire
- Remplir tous les documents appropriés aux demandes (inscription, radiation ou correction)
- Analyser les informations, effectuer les vérifications requises et rendre une décision immédiate pour chaque demande reçue ou, au besoin, mettre la demande à l'étude
- Vérifier la validité des pièces justificatives présentées par l'électeur
- Convoquer un électeur ou assigner un témoin, le cas échéant
- Effectuer les travaux de fermeture de la commission de révision et remettre l'ensemble des documents à la présidente ou au président d'élection

SUITE

Conditions de travail

Les conditions de travail et la rémunération correspondent au minimum prévu dans la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Horaire de travail

Selon les directives de la présidente ou du président d'élection.

Heures minimales requises

1 ^{re} période de révision :	14 octobre 2025 Jour	3 Heures
2 ^e période de révision :	20 octobre 2025 Jour	3 Heures
3 ^e période de révision :	_____ Jour	_____ Heures

Séance de fin des travaux (si nécessaire)

_____ Jour	_____ Heures
---------------	-----------------

PROFIL RECHERCHÉ

- | | |
|--|--------------------------|
| → Attitude empreinte de courtoisie, de respect et de politesse | → Sens de l'organisation |
| → Bienveillance et patience | → Rigueur |
| → Bonne écoute | → Autonomie |
| | → Jugement sûr |